



Étranger malade droit et demarche

Par **chak**, le **31/12/2009** à **02:46**

Bonjour,

voila nous somme en France depuis 2002,statue d'étranger malade depuis 2007,ma femme a toujours la carte d'un an "vie privée et familiale",de mon coter j'ai un titre provisoire de séjour,nous somme de nationalite algérienne,nous avons tout les deux un CDI,un appartement locatif,tout les document ,qui prouve notre vie ensemble

Ma question est ,quand il faut demander la carte de résidant de 10 ans ,a la préfecture?

Ou comme ont me le dit il faut que ma femme fasse la demande ,et fait un changement de statue pour l'avoir ,ou est ce que ont la de plein droit après 05ans de residence régulière en France, merci de vos réponses. Cordialement.